

Texte action Conseil syndical du 22 juin

La période récente a été riche en élections, tant sur le plan syndical que sur le plan politique. Les résultats de l'élection présidentielle du 6 mai, qui ont abouti au départ de Nicolas Sarkozy élément indispensable à une nouvelle politique, ont été confirmés lors des élections législatives. Dans notre académie « la vague rose » n'a pas eu lieu, puisque l'UMP remporte tous les sièges. La situation de l'emploi et de l'éducation sont toujours critiques. On doit s'interroger sur le score important du front national dans certaines zones de notre académie.

Les salariés, et tout particulièrement nos professions sont dans l'attente de mesures concrètes pour améliorer réellement nos conditions de travail et les conditions d'étude de nos élèves. Les premières annonces du nouveau ministre, abrogation du très contesté décret sur l'évaluation, l'attribution d'une décharge de service de 3h aux futurs lauréats des concours 2012, la suppression du dispositif ECLAIR et la réécriture de la circulaire de rentrée, le recrutement de 2 000 personnels de vies scolaires, un moratoire sur la transformation des GRETA en GIP, marquent des réorientations notables. Le rétablissement de la possibilité pour quelques collègues de partir à la retraite à 60 ans avec 41 annuités est un premier pas. Mais il est indispensable que la loi injuste imposée par Sarkozy-Fillon soit abrogée et que des discussions s'ouvrent pour que soient rétablis les droits de l'ensemble du salariat remis en cause depuis une vingtaine d'année : 75% pour 37,5 annuités à 60 ans.

Pour autant les centaines de suppressions d'emplois que nous subissons depuis maintenant cinq années créent des conditions catastrophiques pour la rentrée prochaine. Situation particulièrement exacerbée dans l'académie où le plan de rattrapage initié en 2 000 n'a pas été suivi. Il serait nécessaire d'annuler ces suppressions. Mais nous vivons depuis maintenant trois années une crise de recrutement sans précédent : c'est un des enjeux majeurs pour les prochaines années pour le second degré. Il est indispensable d'obtenir certes des créations d'emplois mais il est tout aussi indispensable de mettre en œuvre de manière pluri annuelle des pré-recrutements auprès des étudiants comme d'obtenir la mise en place d'un dispositif de titularisation de collègues non-titulaires pour enrayer cette crise et de repenser les modalités de la formation des néo recrutés. De plus nos métiers ne retrouveront toute leur attractivité qu'avec des carrières reconstruites et des rémunérations abondées : cela doit faire partie des discussions que le ministre veut engager dès le mois de juillet. Dans le même temps des gestes immédiats doivent être faits : utiliser les marges de manœuvre dégagées par la suppression de la loi TEPA et la défiscalisation des heures supplémentaires pour doubler la part fixe de l'ISOE, revenir sur l'arrêté qui suspend le paiement des HS pendant les tâches de jury, le délai de carence, abonder les défraiements pour déplacement et hébergement.

Il faut aussi continuer d'agir pour l'exercice de nos métiers au collège comme au lycée ; en offrant des formations diversifiées et ambitieuses pour tous, permettant à chacun d'acquérir un haut niveau de qualification, en rétablissant des conditions décentes d'exercice de nos disciplines par la multiplication des travaux en petits groupes notamment , et avec des effectifs de classe entière raisonnables, en récrivant des programmes cohérents, en rétablissant des modalités d'évaluation aux examens par le contrôle final garantissant équité et anonymat des candidats.

Au niveau de l'orientation, le recrutement de CoPsy en nombre suffisant pour assurer un véritable service public de l'orientation au service des élèves et de leur famille est plus qu'urgent. Dans le même temps nous exigeons un moratoire sur la labellisation de dispositifs d'orientation devant répondre aux injonctions de la loi sur la formation tout au long de la vie.

Les avancées sur toutes ces questions ne seront possibles que si nos professions se montrent capables de se mobiliser.

Le conseil syndical du SNES-FSU demande à toutes les sections d'établissement dès la rentrée de :

- Tenir des heures d'informations syndicales pour évaluer et chiffrer nos manques et les populariser
- Mener une campagne de syndicalisation offensive auprès de la profession
- Préparer les états généraux nationaux du second degré du mois d'octobre dans chaque établissement

Le conseil syndical demande que tous les non titulaires déjà recrutés se présentent à la prérentrée dans leur ancien établissement et que nous obtenions la garantie de réemploi de ces collègues.

Des discussions autour de ces différents dossiers vont s'ouvrir durant le mois de juillet pour se poursuivre dès la rentrée et aboutir à une loi de programmation pluri annuelle (projet en octobre et débat parlementaire en novembre), nous serons très attentifs et vigilants sur les lignes à ne pas franchir : augmentation du nombre de semaines travaillées, augmentation des maxima de service, gouvernance des établissements, unité du second degré, maintien du gel du point d'indice. Le SNES-FSU s'assurera de la participation active de la profession à ces discussions sous forme d'échanges en « aller retour » et n'hésitera pas à proposer à la profession le recours à des actions fortes, y compris le recours à la grève, dès la rentrée si nous ne sommes pas entendus.